



Réserve Naturelle Régionale
TERRES ET ÉTANGS DE BRENNE
MASSÉ - FOUCAULT

**Consultation par devis pour une prestation de construction :
Conception, planification et réalisation d'un
observatoire ornithologique publique en bordure de
l'étang Foucault, Rosnay**

1- Pouvoir Adjudicateur :

Cette présente consultation est faite par le syndicat mixte Parc naturel régionale de la Brenne, représenté par son Président. Dans le texte, le pouvoir adjudicateur sera dénommé « le PNR Brenne ».

Maison du Parc, hameau du Bouchet

36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

2- Contexte :

La Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault est un espace naturel protégé, réglementé et géré par deux structures, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire d'une part et le Parc naturel régional de la Brenne d'autre part. La réserve naturelle est située sur la commune de Rosnay, elle s'étend entre la D44 et la D15. Sa surface est de 319 ha, elle est constituée de 4 propriétés et composée en grande partie de prairies pour un total de plus de 150 ha, exploitées en élevage bovin par 5 éleveurs et de 12 étangs, d'un total de 70 ha en eau. La préservation des espèces floristiques, faunistiques et des habitats naturels est l'objectif principal de la réserve. Pour ce faire, un plan de gestion validé pour une période de 2015 à 2026 cadre l'ensemble des actions dont celles inhérentes à la valorisation de la réserve et l'amélioration de l'accueil de son public.

3- Objectifs :

Pour diversifier et renforcer la qualité d'accueil du public sur la réserve, il est prévu la conception, la fabrication et la pose d'un observatoire ornithologique public (construction bois) d'une capacité maximale de 15 personnes en bordure Est de l'étang Foucault.

Cet observatoire viendrait compléter celui déjà existant sur Bénisme en proposant une vue radicalement différente, moins plongeante, plus proche du niveau de l'étang. Il serait accessible depuis le sentier d'accès par une passerelle en bois de longueur au moins égale à 4 mètres.

Important :

La réalisation des démarches administratives liées aux déclarations d'urbanisme et au contrôle de sécurité avant ouverture au public est à la charge du PNR Brenne.

Le montant de l'ensemble de la prestation (conception, réalisation et pose) doit se situer au maximum entre 20 000 € HT et 25 000 € HT.

4- Localisation et période du chantier

Cet étang est situé sur la commune de Rosnay et localisé sur la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault.

L'accès au chantier se fait par la D15 (3.5 km au nord du bourg de Rosnay).

Les travaux sont à réaliser entre les semaines N° 35 et 45 de l'année 2021.

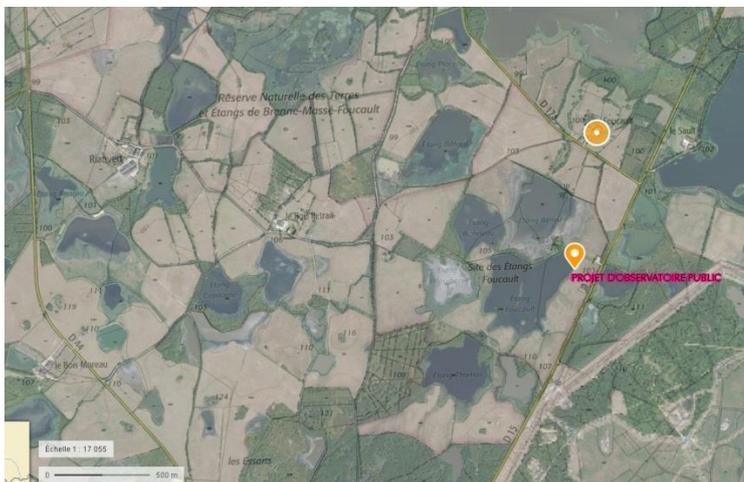


Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr



Localisation du projet

5- Description de la commande attendue :

Le PNR Brenne attend du prestataire :

- ✓ la conception et la fabrication d'un observatoire en ossature et habillage en bois d'une surface < 35 m², pour une capacité d'accueil ≤ 15 personnes
- ✓ la production de plans côtés (versions évolutives)
- ✓ présentation des garanties (garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement, garantie décennale) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958>
- ✓ un programme des travaux et un calendrier de réunions techniques
- ✓ la préparation en terrassement de la surface de pose
- ✓ la pose sur la surface définie de l'observatoire

L'ensemble de la commande, conception, fabrication et pose peut s'organiser selon les phases suivantes :

Phase 1 : Afin de préparer l'offre, prise de contact et rendez-vous de terrain avec les gestionnaires de la Réserve, puis :

- envoi d'un document décrivant le projet accompagné d'un plan « esquisse »
- envoi d'un **devis** distinguant bien chacune des **3 parties du projet** :
 - ✓ la conception de l'observatoire
 - ✓ la fabrication (parties en atelier, par exemple)
 - ✓ la pose et ses différentes opérations (terrassement, assemblage des pièces de charpente, habillage)
- choix du prestataire par le PNR Brenne, en fonction des critères suivants :

Expérience dans la construction bois : **note / 30 pts**

Le prestataire justifie de réalisations (Mo ou constructions) qui montrent sa capacité à réaliser une construction en bois en tenant compte des contraintes liées à la prise en compte d'une intégration réussie dans un environnement naturel protégé.

Expérience dans la construction dédiée à l'accueil du public **note 20 / pts**

Le prestataire justifie de sa capacité à concevoir et superviser la construction d'un bâtiment de petite taille, certes, mais destiné à un usage public. Il saura indiquer quelles sont ses prises en compte (technique, esthétique) pour garantir la bonne pérennité d'un équipement dédié à l'accueil du public.

Prix de la prestation, détails et informations concernant les fournitures et la mise en œuvre : **50 / pts**

Pour gagner l'obtention de la commande, le prestataire s'applique à fournir un pré-projet suffisamment détaillé, accompagné d'une description technique et d'une analyse des coûts pertinents pour faciliter le choix du PNR de la Brenne



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Phase 2 : **commande de la partie « conception »** par le PNR Brenne au prestataire choisi

Phase 3 : mise en œuvre de la conception, validation du projet d'observatoire :

production de plans côtés (versions évolutives avant version finale validée). Il faut compter, au maximum, 2 à 3 versions de plans avant la version finale validée par le PNR Brenne

Phase 4 : rédaction par le prestataire d'un document technique, préparatif à la commande des parties suivantes :

- version finale du plan validé
- calendrier de chantier distinguant les étapes en atelier et celles sur le site
- détails de l'ensemble des coûts par opération, éléments repris sur le devis initial, une marge maximale de 5 % est tolérée **avec justification** par rapport au montant du devis de consultation.

Phase 5 : **commande des parties fabrication et pose** par le PNR Brenne au prestataire, selon les modalités du document technique fourni

Phase 6 : fabrication en atelier

Phase 7 : terrassement, préparation des surfaces d'emplacement

Phase 8 : installation de l'observatoire sur site et finition

Phase 9 : contrôle, réception d'une commission de sécurité (à la charge du PNR Brenne)

Principales attentes techniques pour l'observatoire :

1. observatoire charpente et murs en ossature et habillage bois
2. pente simple (point haut face étang, point bas face arrière)
3. toit en taule de type « bac acier » sur-habillage en rideau de brande possible
4. évacuation des eaux de pluie vers l'étang par pose d'une zinguerie adaptée
5. point haut, hauteur intérieure : 2.50 m / point bas, hauteur intérieure : 2.10 m
6. l'observatoire est bâti sur un pilotis (ancrage et terrassement possible sur le sol) sur base de plots de béton
7. dimension D : 7 m x 4 m < D < 8 m x 4 m
8. places assises sur bancs fixes : à préciser ente 10 et 15 personnes
9. assemblage charpente traditionnelle (chevillage bois) pour les pièces maîtresses et boulonnage pour les pièces de plus petite section, toute proposition acceptée
10. option d'assemblage (moins onéreuse) par boulonnage pour l'ensemble charpente et autres pièces secondaires à proposer
11. chêne pour les parties de charpente et sapin de douglas ou mélèze pour le chevronnage et l'habillage – traitement du bois proscrit
12. habillage des côtés en madrier de douglas ou mélèze d'épaisseur standard supérieure à 7 cm
13. plancher de parquet (bouveté) de douglas sur lambourrage
14. une proposition technique pour la pose sur ce parquet d'une surface insonorisante de type textile d'aire de jeux extérieure est la bienvenue
15. les fenêtres d'observation sont non vitrées et de format rectangulaire (dimensions à collecter sur observatoire de Bénisme ou de Massé) et équipées de volets en bois ouvrables vers l'intérieur
16. 2 à 3 fenêtres posées à un niveaux plus bas (petite taille de 1.40 m debout) ou plus haut (grande taille de 1.75 m debout) possible, option à détailler
17. Le plafond est un assemblage de panneaux de particules utilisable en extérieur (norme EN 300). Un pare-pluie est nécessaire entre le panneau et le toit bac acier (à justifier)
18. Des tablettes en bois (douglas ou mélèze) pour la pose d'équipements (lunettes, jumelles, livres...). (hauteur tablette – plancher au moins égale à 1 m)



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

19. L'observatoire sera équipé de deux portes à chacune de ses extrémités
20. Les portes sont équipées à l'intérieur d'un poussoir de type « porte coupe-feu »
21. Chaque porte est équipée d'une serrure à clé
22. Un puits de lumière en hauteur est à intégrer dans l'une des deux parois de côté
23. La passerelle d'accès est bâtie en chêne. Sa longueur n'excède pas 4 m et sa largeur 1.50 m, elle permet la traversée d'un fossé. Sa hauteur n'excède pas 1 m. Deux rampes sont toutefois nécessaires

6- Organisation de l'offre

Pour répondre à cette demande, l'offre est un devis en deux exemplaires adressée, au plus tard **le 15 novembre 2020**, à cette adresse :

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet
36300 ROSNAY

Il comporte obligatoirement l'intitulé suivant :

**RNR Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault/ travaux 2021
Conception, fabrication et pose d'un observatoire public**

RAPPEL : L'offre est constituée de :

- un document décrivant le projet accompagné d'un plan « esquisse »
- un devis distinguant bien la conception, la fabrication et les opérations de pose

Responsable et contact du projet

Vincent Sauret

Conservateur de la Réserve

PNR Brenne

02 54 28 12 12 / v.sauret@parc-naturel-brenne.fr

L'offre (devis) est présentée avec un détail HT et TTC de l'ensemble des prestations :

- ✓ production des plans, nombre de versions
- ✓ description et calendrier des phases de travail
- ✓ détail des fournitures
- ✓ description des opérations de terrassement, de fabrication et de pose

De façon générale, une attention particulière est attendue sur la description de la mise en œuvre, les matériaux choisis, le détail des surfaces, des linéaires et des volumes traités. Le prestataire précise aussi l'effectif de ses équipes intervenantes.

Plusieurs entreprises sont consultées. Chacune d'elles sera informée par courriel si son offre est retenue ou non avant le 15 janvier 2021.



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr

Le bon de commande pour la mise en œuvre de la conception (1^{ère} partie), prévue entre le 15 et le 30 avril 2021 sera fourni à l'entreprise retenue au moins trois semaines avant, soit au plus tard la semaine N°15.

7- Organisation de la mise en œuvre

Dès à présent, une prise de rendez-vous est possible avec Vincent Sauret pour des relevés de terrain et la préparation d'un chiffrage. Le chantier est attendu en 2021 entre les semaines N° 35 et 45. A cette période, la zone de chantier et son accès seront hors d'eau.

Un calendrier établira les rendez-vous de terrain entre le maître d'œuvre et les gestionnaires de la réserve.

Règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle

Lors du chantier, pour l'ensemble des opérations, le prestataire doit veiller à garantir auprès du gestionnaire le respect de règles inhérentes à la préservation du site classé Réserve naturelle :

- Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules notamment ses engins de travail pour la réalisation des travaux sur les surfaces en étangs (pêcherie, ilot) sont indemnes de résidus de vase ou de terre issus de chantiers extérieurs et antérieurs, ceci afin de diminuer le risque de contamination de la zone de travail par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes telles que les jussies (péploïdes et Grande jussie). Les engins ne pourront donc accéder aux zones de chantier sans un nettoyage préalable hors réserve naturelle. La présence d'un agent de la réserve au moment du démarrage du chantier par les engins est obligatoire. Il s'assurera du bon état de nettoyage des engins et pourra exiger du prestataire que l'engin soit remmené à son entrepôt pour nettoyage, sans que ce transport ne puisse être facturé.
- Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble de ses véhicules ne présente aucun risque de pollution par fuite d'hydrocarbures ou de produits de graissage. Pour réaliser le graissage et le plein de carburant, l'opérateur doit absolument prendre l'ensemble des précautions nécessaires pour éviter toute fuite sur le sol. Il est demandé que ces opérations soient réalisées hors des zones de chantier (zones d'étang) et préférentiellement sur la digue (sentier d'accès). En cas de pollution, même de faible quantité, l'opérateur devra prévenir directement un agent de la réserve.
- Les feux, les dépôts de gravats et l'abandon de déchets sont proscrits sur la réserve. Le prestataire s'assure à ce que ses employés comprennent et respectent impérativement ces consignes.



Parc naturel régional de la Brenne – Maison du Parc - Hameau du Bouchet 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

info@parc-naturel-brenne.fr